



TARIF DE LA CARTE SCOL'R 2023/2024					
SCOLARITE	Tarif carte SCOL'R	Participation Ile-de-France Mobilités	Participation Département de l'Essonne	Participation CCVE	Reste à charge pour les familles
PRIMAIRES (Maternelles - Élémentaires) PASS JUNIOR (- 11 ans au 31 décembre 2023)	941,64 €	917,64 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €
COLLEGIENS	941,64 €	612,39 €	329,25 €	51,00 €	50,00 €
LYCEENS <21 ANS	941,64 €	573,80 €	0,00 €	279,50 €	50,00 €

Pour les élèves boursiers essonniens collégiens : 25 €

* Remboursement par Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif avant le 31 janvier 2024

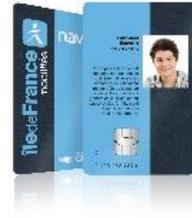
Pour les élèves boursiers essonniens Lycéens : 25 €

* Remboursement par la CCVE sur présentation d'un justificatif avant le 31 janvier 2024



TARIF DE LA CARTE SCOLAIRE BUS (OPTILE) 2023/2024

SCOLARITE	Nombre de sections	Tarif carte SCOLAIRE BUS	Participation Département de l'Essonne	Participation CCVE	Reste à charge pour les familles (hors frais de dossier de 12€)
COLLEGIENS	2	197,60 €	108,60 €	39,00 €	50,00 €
	3	267,90 €	178,90 €	39,00 €	50,00 €
	4	345,90 €	256,90 €	39,00 €	50,00 €
	Au-delà de 4 sections *	Refus de dossier et renvoi vers la carte Imagin'R avec une prise en charge du coût par la CCVE			
LYCEENS <21 ANS	2	197,60 €	0 €	147,60 €	50,00 €
	3	267,90 €	0 €	217,90 €	50,00 €
	4	345,90 €	0 €	295,89 €	50,00 €
	Au-delà de 4 sections *	Refus de dossier et renvoi vers la carte Imagin'R avec une prise en charge du coût par la CCVE			



TARIF DE LA CARTE IMAGIN'R SCOLAIRE - 2023 / 2024

SCOLARITE	Tarif Carte Imagin'R Scolaire (2) (3) (Hors 8€ de frais de dossier)	Participation Département de l'Essonne	Participation CCVE (3)	Reste à charge pour les familles
COLLEGIENS Non boursiers	365,00 €	171,00 €	-	194,00 €
COLLEGIENS Boursiers	365,00 €	340,00 €	-	25,00 €
LYCEENS * Non boursiers	365,00 €	-	315 €	50,00 €
LYCEENS * Boursiers	365,00 €	-	340 €	25,00 €

(2) Ce forfait annuel est réservé aux élèves de l'enseignement primaire, secondaire et aux apprentis (hors contrat de professionnalisation) résidant en Ile-de-France.

(3) Uniquement les lycéens de la CCVE qui empruntent les lignes 284.004 et 284.006.

Pour les élèves boursiers essonniers Lycéens : 25 €

* Remboursement par la CCVE sur présentation d'un justificatif avant le 31 janvier 2024